

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice	:	33		
Présents :		23	24	25
Représentés :		9	8	8
Absent :		1	1	0

N° 2019-12-00

Objet : DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 8 avril 2014, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- arrêté individuel d'alignement établi le 7 novembre 2019 entre la rue Jean-Jacques Rousseau et le parking des Allobroges, en bordure de la propriété section AM n° 588 (ancienne maison Crevatin) ;
- arrêté de délimitation établi le 7 novembre 2019 entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique à caractère de Halles sis lieu-dit « le Bourg » cadastrée section AM 325-326 et la parcelle 588 ;

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

- arrêté individuel d'alignement établi le 18 novembre 2019 pour la route de Montarlet entre la propriété publique relevant de la domanialité publique routière et la parcelle BM n° 62, sur la requête de la SCP Géode pour le compte de Madame Edith ZANINI.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'LA MOTTE-SERVOLEX' at the bottom and 'MAIRIE' at the top, separated by two stars. The inner circle features a central emblem depicting a landscape with a building and trees.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (*arrivé à partir de la délibération n° 4*) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (*arrivé à partir de la délibération n° 3*) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (<i>jusqu'à la délibération n° 2</i>)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (*jusqu'à la délibération n° 3*)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice	:	33		
Présents :		23	24	25
Représentés :		9	8	8
Absent :		1	1	0

N° 2019-12-01

Objet : CRÉDITS SCOLAIRES 2020 - FOURNITURES - ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET CULTURELLES - CLASSES DE DÉCOUVERTE

Rapport de Pascal MITHIEUX, Adjoint

La Commission Vie Scolaire a examiné favorablement le 18 novembre 2019 les propositions qui suivent, concernant les différents crédits scolaires en faveur des écoles publiques pour l'année 2020.

Afin de tenir compte de l'inflation, il est proposé d'augmenter de 1% les crédits au titre des fournitures scolaires, et de maintenir les autres crédits.

933 élèves étaient inscrits dans les écoles publiques à la rentrée de septembre 2019 (317 en maternelle et 616 en élémentaire)

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

L'ensemble de ces crédits représentera en 2020 un montant d'environ 81 000 €, le budget global de la vie scolaire totalisant plus de 2,5 M€ par an.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Fournitures scolaires pour les élèves (crédit alloué par élève) :

	2019	2020
Classe existante	34,33 €	34,67 €
Classe spécialisée (ULIS)	53,27 €	53,80 €
Création de classe	44,81 €	45,26 €
Renouvellement de livres (classes élém. uniquement)	4,64 €	4,69 €

Un crédit spécifique de 200 € s'ajoute aux crédits fournitures alloués à l'école du Tremblay afin de couvrir les besoins multiples de cette classe unique à trois niveaux de cours.

Frais de direction :

- crédit spécifique aux Chefs d'Etablissement pour leurs frais administratifs liés à l'exercice de la mission de direction

100 €

(100 € en 2019)

- forfait de direction (par élève)

0,67 €

(0,67 € en 2019)

Psychologue scolaire :

1 556 €

(1 556 € en 2019)

ACTIVITES PARASCOLAIRES :

Sorties (crédit alloué par élève) :

	2019	2020
Ecoles élémentaires	24,73 €	24,73 €
Ecoles maternelles	14,61 €	14,61 €
Plancher pour écoles maternelles	299,00 €	299,00 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Activités culturelles (crédit alloué par école, sans condition de prestataire) :

	2019	2020
Par école (sauf Tremblay)	1 366 €	1366 €
Ecole du Tremblay	683 €	683 €

Par ailleurs, chaque classe des écoles de la commune peut bénéficier gratuitement, au cours de la saison culturelle, d'un spectacle jeune public proposé par le service culturel de la Ville, dans la limite des places disponibles.

Chaque place étant valorisée à hauteur de 6 €, l'enveloppe afférente représente un montant d'environ 7 200 € pour l'ensemble des écoles motteraines.

CLASSES DE DECOUVERTE :

Cette aide, par enfant et par jour, est modulée suivant le quotient familial CAF, et est accordée aux enfants motterains pour un séjour supérieur ou égal à 5 jours avec nuitée, pour les écoles publiques :

Quotient familial	< 433	434 à 584	585 à 710	711 à 859	860 à 1 021	1 022 à 1 197	1 198 à 1 699	> 1 699
2019	12,88 €	11,72 €	10,55 €	8,20 €	5,85 €	3,52 €	2,76 €	2,04 €
2020	12,88 €	11,72 €	10,55 €	8,20 €	5,85 €	3,52 €	2,76 €	2,04 €

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** fixe, tels que présentés ci-dessus, les crédits de l'année civile 2020 en faveur des écoles publiques pour les fournitures scolaires, les activités parascolaires et culturelles, et les aides pour les classes de découvertes.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELOU - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-02

Objet : TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX 2020
Rapport de Sylvie VUILLERMET, Adjointe

Les tarifs des services publics municipaux ont été fixés le 18 décembre 2018 pour l'année 2019 et il convient de les actualiser pour l'année 2020.

L'ensemble de ces tarifs a été présenté à la Commission des finances du 9 décembre 2019.

Il ressort de ces propositions une hausse pondérée de 0,26%.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

***approuve les tarifs annuels des services publics municipaux, à compter du 1^{er} janvier 2020 comme détaillé dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.**

Tableaux annexés

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-03

Objet : BUDGET PRIMITIF 2020

Rapport de Sylvie VUILLERMET, Adjointe

Le projet de Budget Primitif 2020, présenté à la Commission des Finances du 9 décembre 2019, et qui fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 12 novembre 2019, s'établit comme suit :

- * Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de **12 757 000 €** ;
- * Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à la somme de **4 814 000 €**.

Les tableaux détaillant par chapitres et par fonctions ce Budget Primitif 2020 sont joints en annexe de la présente délibération.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** approuve le Budget Primitif 2020.**

Tableaux annexés

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ
par 27 voix pour, 1 contre (P. PENDOLA) et 4 abstentions (R. RODRIGUEZ,
J.L. HOCHARD, C. VALENTINO, L. PAYSAN)

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO à M. BERTHOUD
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET
M. CHARVIN à Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI à M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE à M. GAGET
Mme STINTZY à M. BOLLON
M. VINCENT à Mme ROUTIN
M. HOCHARD à M. VALENTINO
M. PENDOLA à Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 23 24 25
Représentés : 9 8 8
Absent : 1 1 0

N° 2019-12-04

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2020

Rapport de Sylvie VUILLERMET, Adjointe

Dans l'attente des bases prévisionnelles notifiées par l'administration fiscale au printemps prochain, une estimation des bases d'imposition 2020 a été effectuée, afin de calculer au plus juste le produit fiscal correspondant.

Bases nettes d'imposition	2017	2018	2019	2020 (est.)
Taxe d'Habitation	20 218 483 €	21 050 316 €	21 527 578 €	21 810 000 €
Taxe sur le Foncier Bâti	15 572 551 €	16 034 939 €	16 722 147 €	17 210 000 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	72 260 €	73 569 €	73 291 €	75 000 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Concernant les taux d'imposition, les valeurs étaient les suivantes :

Taxe	Moyenne communes Savoie (2018)	Moyenne communes France (2018)	Moyenne communes strate (2018)	La Motte-Servolex (2019)
Taxe d'Habitation	18,26%	24,54%	16,68%	11,99%
Taxe sur le Foncier Bâti	22,65%	21,19%	22,76%	20,82%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	95,35%	49,67%	52,18%	69,70%

La pression fiscale communale sur les ménages, qui dépend des taux d'imposition appliqués par la Ville, reste toujours très inférieure à celle observée dans les communes comparables : le taux net pondéré des 3 taxes ménages était ainsi en 2019 de 20,03 % pour La Motte-Servolex, contre un taux moyen de 25,76 % pour les communes de la strate démographique et fiscale.

2020 verra la dernière année d'application de la phase 1 de la réforme de la taxe d'habitation initiée par le gouvernement, avec un dégrèvement à hauteur de 35 % de la taxe d'habitation pour les ménages concernés (environ 80% sur le territoire national et 73% à La Motte-Servolex), soit 100% au total.

Pour mémoire, à l'horizon 2023, 100% des résidences principales seront théoriquement exonérées de taxe d'habitation ; en revanche les résidences secondaires comme les logements vacants depuis plus de deux ans continueront à être imposés.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 (adopté le 22 octobre pour sa première partie) prévoit que les taux de taxe d'habitation de 2020 soient gelés au niveau de 2019.

Ce PLF intégrait également dans sa version initiale un gel des valeurs locatives, mais un amendement a finalement été adopté, validant une revalorisation forfaitaire de ces valeurs locatives cadastrales à hauteur de + 0,9%, tant pour la taxe d'habitation que les taxes foncières.

Vu ces éléments relatifs aux prévisions de bases d'imposition,

Vu le besoin d'équilibre fiscal en section de fonctionnement du Budget Primitif principal 2020 pour 6 370 000 € (y compris les dotations de compensation d'exonérations fiscales), et en attente des bases prévisionnelles notifiées par l'administration fiscale dans la fiche 1259 TH/TF pour l'exercice 2020,

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Sur proposition de la Commission des Finances du 9 décembre 2019 et suivant les dispositions du Débat d'Orientation Budgétaire dans sa séance du 12 novembre 2019, les taux d'imposition 2020 de la Ville de La Motte-Servolex seraient inchangés :

	2019	2020	Variation relative
Taxe d'Habitation	11,99%	11,99%	0,00%
Taxe sur le Foncier Bâti	20,82%	20,82%	0,00%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	69,70%	69,70%	0,00%

Au vu de ces taux proposés, le produit fiscal attendu devrait être le suivant :

	2017	2018	2019	2020 (est.)
Taxe d'Habitation	2 424 196 €	2 523 933 €	2 581 157 €	2 615 019 €
Taxe sur le Foncier Bâti	3 242 205 €	3 338 474 €	3 481 551 €	3 583 122 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti	50 365 €	51 278 €	51 084 €	52 275 €
Fiscalité directe	5 716 766 €	5 913 685 €	6 113 792 €	6 250 416 €
Exonérations fiscales	98 200 €	101 309 €	115 824 €	120 000 €
Recettes fiscales totales	5 814 966 €	6 014 994 €	6 229 616 €	6 370 416 €

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **décide de fixer les taux d'imposition 2020 de la fiscalité directe tels que proposés ci-dessus,**
- * **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELOU - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice :	33		
Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-05

Objet : RÉAFFECTATION DES EXCÉDENTS DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Rapport de Sylvie VUILLERMET

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) cantonal a été dissous le 31/12/2017, et une convention en date du 19/12/2017 a validé le principe de transfert au 01/01/2018 des compétences du SSIAD relatives à « l'organisation et au fonctionnement du service de soins infirmiers à domicile » aux 4 communes membres du SICAMS (La Motte-Servolex, Le Bourget-du-Lac, Bourdeau, La Chapelle du Mont du Chat), et du transfert des biens entre ces 4 collectivités.

Cette restitution de compétence à la Ville a été approuvée à l'unanimité par une délibération du Conseil Municipal du 19/12/2017 ; la Ville a par ailleurs décidé lors de cette même séance de confier la gestion de ce service au Centre Communal d'Action Sociale à compter du 01/01/2018.

Concernant le volet financier, la délibération du SICAMS du 18/12/17 avait approuvé la réintégration de l'actif et du passif du budget SSIAD et le transfert des résultats de clôture au budget principal du SICAMS, conformément à la réglementation comptable, et en l'absence de réponse de l'ARS sollicitée à plusieurs reprises.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

A sa clôture, le budget annexe du SSIAD présentait :

- un excédent budgétaire de fonctionnement de 55 085,52 €
- un excédent budgétaire d'investissement de 85 134,16 €

Par la suite, Madame la Trésorière Municipale a informé le SICAMS en février 2019 qu'une somme de 45 782,40 €, qui était au compte de réserve 10686 du SSIAD (compte non budgétaire en nomenclature M22), devait également être reprise dans les résultats de clôture d'investissement du SSIAD.

Par conséquent, les résultats définitifs de clôture du budget SSIAD, repris au budget du SICAMS en 2018 et 2019, se sont élevés au total à :

- section de fonctionnement : + 55 085,52 €
- section d'investissement : + 130 916,56 €

Résultat de fonctionnement

Concernant l'excédent de fonctionnement de clôture du budget SSIAD, le SICAMS a décidé de ne pas le réaffecter aux 4 communes membres, afin de ne pas appeler à ces dernières de contributions supplémentaires qui seraient nécessaires en 2019.

Résultat d'investissement

Les services qui disposent aujourd'hui des compétences de soins infirmiers à domicile sur le territoire de l'ancien canton (CCAS de La Motte-Servolex pour la commune de La Motte-Servolex et CIAS Grand Lac pour les communes du Bourget-du-Lac, Bourdeau et La Chapelle du Mont du Chat) ont des besoins en investissement (achat de matériel notamment).

Il a donc été proposé de réaffecter l'excédent de clôture d'investissement du SSIAD aux 4 communes membres, afin qu'elles puissent les reverser aux budgets concernés (CCAS de La Motte-Servolex et CIAS Grand Lac), sur les recommandations de l'ARS et dans la mesure où le SICAMS n'a pas de besoins spécifiques en investissement.

Afin de répartir cet excédent de 130 916,56 € aux 4 communes, le SICAMS a validé un critère de répartition basé sur le nombre de places transférées (31) à la clôture du SSIAD cantonal :

	Nb places	Part	Montant
Commune de La Motte-Servolex	26	83,87%	109 799,72 €
Communes de Grand Lac	5	16,13%	21 116,84 €
Total	31	100,00%	130 916,56 €

Les principes du transfert de ce résultat d'investissement, ainsi que son critère de répartition, ont été approuvés à l'unanimité par le Comité Syndical du SICAMS du 27 novembre dernier.

Il est donc proposé à la commune de valider à son tour cette réaffectation du résultat d'investissement.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 9 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le principe de non-réaffectation aux communes membres du résultat de fonctionnement de clôture du budget SSIAD cantonal,***
- * approuve le principe de réaffectation aux communes membres du résultat d'investissement de clôture du budget SSIAD cantonal,***
- * approuve la clé de répartition retenue comme détaillé ci-dessus,***
- * approuve la reprise du résultat d'investissement de clôture du budget SSIAD par la Ville de La Motte-Servolex à hauteur de 109 799,72 C.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-07

Objet : ECO HAMEAU DES GRANGES - CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE AVEC LA SPLS

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Zone d'Aménagement Concerté de l'éco hameau des Granges fait l'objet d'une concession d'aménagement confiée à la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS) par délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2016, suivi de la signature d'un traité de concession le 13 janvier 2017.

Le compte-rendu annuel au concédant arrêté au 31/12/2017 et le compte-rendu annuel au concédant arrêté au 31/12/2018 ont été approuvés lors du Conseil municipal du 19 février 2019.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L.1523-2) et au traité de concession (article 16.5), l'aménageur peut solliciter le versement par la collectivité d'avances de trésorerie, lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître un besoin provisoire de trésorerie.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Ces avances font l'objet d'une convention approuvée par le Conseil Municipal. La présente délibération a pour objet de valider le projet de convention d'avance de trésorerie de l'opération, entre la Ville et la SPLS, pour un montant prévisionnel de 2 500 000 euros, versé en trois fois. La convention précise également la durée des avances, les modalités de remboursement et les conditions financières de rémunération au profit de la collectivité.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve la convention d'avance de trésorerie jointe en annexe entre la Ville et la Société Publique Locale de la Savoie dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'éco hameau des Granges,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.**

Projet de convention annexé

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ
par 31 voix pour et 2 contre (P. PENDOLA, R. RODRIGUEZ)**

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (*arrivé à partir de la délibération n° 4*) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (*arrivé à partir de la délibération n° 3*) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (<i>jusqu'à la délibération n° 2</i>)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (*jusqu'à la délibération n° 3*)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice :	33		
Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-08

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MOTTERAINES ET NON MOTTERAINES POUR L'ANNEE 2019

Rapport de Anne ROUTIN, Adjointe

Dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations motteraines, et conformément à la réunion de la commission Vie Associative et Sportive en date du 28 novembre 2019, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accorder les subventions aux associations pour l'année 2019 comme indiqué ci-dessous.

Pour mémoire, le montant global inscrit pour les subventions au budget 2019 s'élève à la somme de 500 000 €.

Concernant les associations sportives, la grille de critères intègre dans le mode de calcul des subventions, pour les clubs concernés, les éléments spécifiques liés aux contraintes financières du sport de haut niveau.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

ASSOCIATIONS NON MOTTERAINES	Subv. 2018	Versé en 2019	CM 17.12.19
Adabio	1 228 €		1 300 €
ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de dérives sectaires des deux Savoie)	150 €		150 €
APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés)	600 €		600 €
ADIL (Agence Départementale pour l'information sur le logement)	2 000 €		1 000 €
Cantine savoyarde	450 €		450 €
Club aviron Bourget du Lac	4 220 €		4 220 €
Comité d'entente de la résistance	150 €		150 €
Comité Handisport	450 €		450 €
Conciliateur de justice	100 €		100 €
Croix Rouge Française	150 €		150 €
L'Ecole à l'hôpital	300 €		300 €
Fédération des Oeuvres Laïques	770 €		770 €
Fondation du bocage	600 €		600 €
France Alzheimer Savoie	300 €		300 €
FNE (France Nature Environnement)	150 €		150 €
Groupement d'employeurs à vocation de remplacement agricole	150 €		150 €
Habitat et humanisme	150 €		150 €
La Prévention Routière	150 €		150 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

ASSOCIATIONS NON MOTTERAINES	Subv. 2018	Versé en 2019	CM 17.12.19
Le Granier	150 €		150 €
Les Quatre A	150 €		150 €
Ligue contre le cancer	600 €		600 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre)	150 €		150 €
PEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public)	150 €		150 €
Secours catholique	150 €		150 €
SPA de la Savoie	- €		300 €
Tiers monde communes solidaires	2 000 €		2 000 €
	Sous-total		14 790 €

ASSOCIATIONS MOTTERAINES	Subv. 2018	Versé en 2019	CM 17.12.19
CLEM (solde subvention 2019)	148 105 €	40 000 €	104 440 €
OGEC Ecole Saint-Jean	27 500 €		27 500 €
Pétanque motteraine	1 245 €		1 350 €
La Motte-Servolex Cyclisme (acompte subvention 2020)	21 502 €	21 920 €	6 000 €
Savoie Handball club (acompte subvention 2020)	71 338 €	72 000 €	20 000 €
Cognin La Motte Savoie Basket (acompte subvention 2020)	45 125 €	30 408 €	15 000 €
	Sous-total		174 290 €

SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE (répartition braderie aux livres - Total 1 554 €)	CM 17.12.19
APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)	300 €
Tetras Lyre	300 €
Les Enfants de Jehangirabad	315 €
Comité local d'aide aux tiers monde	315 €
Emmaüs	324 €

Subventions attribuées au CM du 17.12.2019 (hors braderie)
 [dont 41 000 € d'acomptes sur subventions 2020]

189 080 €

Total général subventions versées sur budget 2019

495 437 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** décide d'allouer les subventions indiquées ci-dessus.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ
par 31 voix pour et 2 non part au vote (B. WILLIGENS, D. CALLEWAERT)**

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-09

Objet : NOEUD AUTOROUTIER DE CHAMBÉRY - CONVENTION D'ACCORD PRÉALABLE RELATIVE AUX RÉTABLISSEMENTS DES COMMUNICATIONS ENTRE L'AREA ET LA VILLE
Rapport de Laurent GRILLAUD

Dans le cadre de l'opération de réaménagement du noeud autoroutier A43/A41/VRU de Chambéry, il convient d'adapter au projet autoroutier les rétablissements existants avec :

- * la rue de Servolex,
- * le chemin du Pré Marquis,
- * la rue Denis Papin,
- * la piste cyclable liaisonnant la rive gauche de la Leysse à la rue Denis Papin,
- * la piste cyclable longeant le cours de la Leysse en rive gauche.

Le présent projet de convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives, notamment en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien ultérieur, selon lesquelles les communications exposées ci-dessus, modifiées par le projet de réaménagement du noeud A43/A41/VRU de Chambéry, seront rétablies.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Les modifications envisagées concernent principalement :

- * pour la rue de Servolex, l'allongement du passage inférieur existant,
- * pour le chemin du Pré Marquis, un élargissement et une modification significative de son tracé,
- * pour la rue Denis Papin, la création d'un parking de covoiturage accessible depuis celle-ci qui aura pour effet de reconfigurer le carrefour entre la rue Denis Papin et la voie d'accès au centre d'exploitation AREA.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve le projet de convention d'accord préalable entre la commune de La Motte-Servolex, le Département de la Savoie, Grand Chambéry et la société AREA relative aux rétablissements des communications, dans le cadre du projet de réaménagement du noeud autoroutier de Chambéry,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.**

Projet de convention annexé
Plans consultables en Mairie

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELOU - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (*arrivé à partir de la délibération n° 4*) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (*arrivé à partir de la délibération n° 3*) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (<i>jusqu'à la délibération n° 2</i>)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (*jusqu'à la délibération n° 3*)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-10

Objet : ACQUISITION GRATUITE DE TERRAIN À LA COPROPRIÉTÉ DU LOTISSEMENT LA CROIX DE BARBY – BARBY DESSOUS

Rapport de Sébastien BOLLON, Adjoint

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 17 décembre 1990, a validé la rétrocession au profit de la commune de la voirie du lotissement la Croix de Barby, composée à cette date, de deux parcelles cadastrées section D n° 99 (331 m²) et n° 1050 (370 m²).

Cette acquisition pour la commune n'a pas été validée par acte authentique et il convient à présent de régulariser.

Toutefois, suite au remaniement cadastral réalisé en 2010, la numérotation et les emprises foncières ont changé. Les deux parcelles sont désormais cadastrées comme suit : section CE n° 44 (394 m²) et n° 105 (342 m²).

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition gratuite à la copropriété du lotissement la Croix de Barby des parcelles cadastrées section CE n° 44 (pour 394 m²) et n° 105 (pour 342 m²),**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (*arrivé à partir de la délibération n° 4*) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (*arrivé à partir de la délibération n° 3*) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (<i>jusqu'à la délibération n° 2</i>)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (*jusqu'à la délibération n° 3*)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice :	33		
Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-11

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE À L'INDIVISION DE MORAND DE CONFIGNON - LIEU-DIT LES BOCHES

Rapport de Sébastien BOLLON, Adjoint

La ville souhaite faire usage du droit de préférence instauré par les articles L 331-24 et suivants du Code forestier, lors d'une vente d'une parcelle boisée.

En effet, l'indivision De Morand de Confignon a mis en vente la parcelle boisée cadastrée section BD n° 33, d'une superficie de 6 455 m², située lieu-dit les Boches à La Motte-Servolex.

Cette parcelle, classée en zone Nh, constitue une opportunité pour la ville et ses partenaires (CISALB, Conservatoire des Espaces Naturels, Grand Chambéry), car elle est intégrée à la zone humide des Janon (inscrite au PAFZH) et elle borde le chemin rural de la Fontaine des Janon, chemin d'accès au futur éco-hameau des Granges.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve l'acquisition à l'indivision De Morand de Confignon de la parcelle cadastrée section BD n°33 d'une superficie de 6 455 m², conformément au droit de préférence autorisé par les articles L 331-24 et suivants du Code forestier, pour un montant de 12 910 €,**
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

RAPPEL : date limite de dépôt des demandes de subvention 2020 au titre du contrat de ville fixée au 31 décembre 2019

developpement.local@grandchambery.fr

mer. 11/12/2019 14:41

À :mel-secretariat-general <secretariat-general@mairie-lamotteservolex.fr>;

📎 5 pièces jointes

annexe Dauphin.pdf; grille égalité femmes hommes Etat.docx; LISTE FINANCEURS 2020.pdf; réunion info porteurs de projet 19 11 2019.pdf; Support_sensibilisation_aux_enjeux_de_legalite_FH.pdf;

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que la date limite de dépôt des projets sur le serveur Dauphin est le **31 décembre 2019**.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- la présentation la réunion sur la programmation 2020 du 19 novembre 2019
- un support de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes qui vous sera présenté lors du temps en début d'année prochaine dont Sylvie Tartavel vous a parlé ce matin
- la grille égalité femmes-hommes évoqué également ce matin
- la nouvelle nomenclature des financeurs de Dauphin
- une annexe avec des infos importantes concernant Dauphin

Si vous souhaitez déposer de nouveaux projets, merci de prendre attache avec l'équipe projet pour échanger.

Nous restons à votre disposition pour tout complément.

L'équipe projet politique de la ville Ville/Etat/Agglomération

Grand Chambéry - Direction de l'urbanisme et du développement local

Tél.: 04.79.96.86.60 - poste 1660

www.grandchambery.fr - www.cmag-agglo.fr

Cet Email a été scanné par Symantec Email Security.cloud service.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (*arrivé à partir de la délibération n° 4*) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (*arrivé à partir de la délibération n° 3*) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (<i>jusqu'à la délibération n° 2</i>)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (*jusqu'à la délibération n° 3*)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-12

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

L'enveloppe budgétaire 2019 relative aux subventions pour le soutien financier pour l'acquisition de véhicules à assistance électrique et de vélos pliants a été portée de 8 000 à 10 000 € par décision du Conseil municipal du 12 novembre 2019. Il est proposé d'ajouter à l'enveloppe une somme supplémentaire de 1 000 € pour répondre favorablement aux demandes présentées ce jour.

Concernant l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants, l'aide financière s'élève à 20 % du montant H.T. du véhicule, plafonnée à 150 €, attribuée aux seuls véhicules disposant du marquage CE,

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

TYPE	NOM	PRENOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT H.T.	MONTANT SUBVENTION
Vélo électrique	FAZILLE	Frédéric	258, rue de la Vanoise	2 335,50 €	150,00 €
	DUSSEAU	Delphine	129B, avenue Charles Albert	916,67 €	150,00 €
	PESAVENTO	Frédéric	19, rue de la Laysse	1 000,00 €	150,00 €
	CATTANÉO	Christiane	561, rue des Sources	916,67 €	150,00 €
	CATTANÉO	Gérard Jérôme	561, rue des Sources	1 000,00 €	150,00 €
	LEROY	Cyrielle	63, ch. de la Tessonnière d'en Bas	1 000,00 €	150,00 €
	GUINOT	Brice	85, rue Roland Garros	2 666,67 €	150,00 €
	MICHEL	Marie-Françoise	341, ch. de la Curtine d'en Bas	1 999,17 €	150,00 €
	DE OLIVEIRA	Florent	302, résidence Sainte Anne	1 582,50 €	150,00 €
	PESAVENTO	Danilo	470, rue des Sources	2 749,17 €	150,00 €
	MASARIN	Nathalie	55, rue des Minotiers	1 283,33 €	150,00 €
TOTAL :					1 650,00 €
Déjà versé					9 291,17 €
TOTAL					10 941,17 €
Solde disponible					58,83 €

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice :	33		
Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-13

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE BROYEURS DE VÉGÉTAUX

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

L'enveloppe budgétaire 2019 relative aux subventions pour le soutien financier pour l'isolation des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, aux récupérateurs d'eau de pluie et l'acquisition de broyeurs de végétaux s'élève à 1 500 €.

Concernant l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale, les subventions s'élèvent à 30 % du montant hors taxe du matériel et sont plafonnées à 150 € par foyer et par période de dix ans.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Les dossier proposés ont été vérifiés et validés :

TYPE	NOM	PRENOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT HT	MONTANT SUBVENTION
Broyeur de végétaux	LECLERC	Patrice	619, route du Villard	299,99 €	90,00 €
TOTAL :					90,00 €
Déjà versé					1 032,75 €
TOTAL					1122,75 €
Solde Disponible					377,25 €

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** valide la demande de subvention de Monsieur Patrice LECLERC pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux et lui accorde le montant proposé.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-14

Objet : CONTRAT VERT ET BLEU DU BASSIN VERSANT DU LAC DU BOURGET - ENGAGEMENT D' ACTIONS DE LA VILLE EN MAÎTRISE D'OUVRAGE

Rapport de Hélène JACQUEMIN, Conseillère Municipale

En 2018, le CISALB (Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget) a démarré avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes une étude de préfiguration à l'élaboration d'un **Contrat Vert et Bleu sur son territoire** représentant 59 communes.

Cette étude a permis d'identifier des secteurs à enjeux et des objectifs stratégiques pour la restauration et la préservation des trames vertes et bleues (réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie). Un outil, mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Contrat Vert et Bleu, permet de définir un programme d'actions quinquennal et de mettre en œuvre un ensemble

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

de mesures pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues. Le CISALB s'est porté candidat comme structure porteuse du Contrat Vert et Bleu, et s'implique dans la coordination et l'animation du contrat, pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Le Contrat Vert et Bleu vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire. Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2020-2024), avec une identification, pour chacune d'elle, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrage, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie.

La Ville de La Motte-Servolex souhaite s'engager dans le Contrat Vert et Bleu du bassin versant du lac du Bourget en tant que maître d'ouvrage des actions :

- **N° 21 : Améliorer la biodiversité et la présence de l'avifaune dans les exploitations agricoles**, pour un montant total de 80 072 € TTC, dont 35 922 € TTC en autofinancement. Cette action consistera essentiellement à l'installation de trames arbustives et arborées ainsi qu'à la mise en place de couverts végétaux en intercultures ou en bandes tampon favorables aux oiseaux et à la petite faune terrestre, à raison de 2 exploitations agricoles par an.
- **N° 32 : Plan d'action Biodiversité en Ville**, pour un montant total de 102 360 € TTC, dont 40 944 € TTC en autofinancement. Cette action consistera à l'installation de trames arbustives et arborées en milieux urbains pour l'amélioration des continuités écologiques urbaines et du cadre de vie (dans la continuité des actions menées par la Ville depuis 2015).

Au total, la Ville de La Motte-Servolex est engagée dans le Contrat Vert et Bleu du bassin versant du lac du Bourget pour 2 actions, d'un montant total de 182 432 € TTC dont une participation en autofinancement à hauteur de 76 866 € sur 5 ans.

A noter que cet engagement s'inscrit pleinement dans l'**Agenda 21 2018-2030** de la Ville, notamment dans l'action prioritaire « **Accompagner les exploitants agricoles vers un processus d'amélioration continue et la transition écologique** » et l'objectif stratégique « **Renforcer la place de la nature et des espaces cultivés en milieu urbain** ».

La Ville pourra être amenée à solliciter d'autres financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'Appel à Initiatives 2020 - Paiement pour Services Environnementaux - en faveur de l'Eau et la Biodiversité (rubrique Biodiversité en milieu agricole), dans la limite d'un taux de financement total de 80 du montant H.T. du projet.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Enfin, le territoire de la commune de La Motte-Servolex fait également l'objet dans le cadre du Contrat Vert et Bleu de projets d'action portés par d'autres maîtres d'ouvrage, et notamment :

- Amélioration de la Biodiversité et réduction de la pollution lumineuse sur le parc d'activités Savoie Technolac (Maîtrise d'ouvrage Chambéry Grand Lac Economie)
- Aménagement d'une « trame noire » (zone d'extinction nocturne) sur les espaces à enjeux de Biodiversité (Maîtrise d'ouvrage Grand Chambéry / Grand Lac / Chambéry Grand Lac Economie sur leur territoire respectif).

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * valide l'engagement de la commune à porter les fiches actions décrites ci-dessus et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur bonne réalisation, en qualité de maître d'ouvrage du dispositif,**
- * autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et/ou du Département de la Savoie pour la réalisation des actions prévues au Contrat Vert et Bleu du bassin versant du lac du Bourget,**
- * autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au Contrat Vert et Bleu du bassin versant du lac du Bourget, y compris d'éventuels avenants.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-15

Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION REFUGE LPO POUR LA PÉRIODE 2020-2024

Rapport de Hélène JACQUEMIN, Conseillère Municipale

Par délibération en date du 26 mai 2015, le Conseil municipal de La Motte-Servolex validait le renouvellement de la convention de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour le maintien de ses espaces verts communaux en Refuges LPO. Cette délibération a été actée par convention entre la Ville et la Ligue de Protection des Oiseaux en date du 30 mai 2015, et concerne 6 espaces verts communaux pour une surface totale de 6,09 hectares.

La convention échue en date du 1er janvier 2020, a conduit entre autre à :

- La promotion du Plan d'Action Biodiversité en Ville 2015-2022 ;
- La promotion de l'opération « Un carré pour la Biodiversité » en 2017 ;
- La tenue d'ateliers et de stands pédagogiques pour la promotion de la Biodiversité en Ville (Création de nichoirs, connaissance de l'avifaune,...) ;
- L'entretien et le suivi des nichoirs installés sur les espaces verts labélisés Refuge LPO et l'installation de 5 nichoirs à Chevêche d'Athéna en milieu rural ;

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

- La médiation « Pratiques en faveur de la Biodiversité dans les espaces agricoles » au sein du groupe de travail n° 8 de l'Agenda 21 2018-2030 et l'élaboration d'une fiche action opérationnelle en lien avec le Contrat Vert et Bleu du Territoire.

La ville de La Motte-Servolex souhaite reconduire ce partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux et son antenne régionale, afin de poursuivre les actions citées précédemment et de continuer à bénéficier du soutien technique et pédagogique de l'association sur ses projets d'aménagement ou de sensibilisation du public en faveur de la Biodiversité. Seront organisés dans ce cadre au moins 2 ateliers participatifs gratuits par an, pour tous les publics, sur les espaces verts « Refuge LPO », pour favoriser la biodiversité chez les particuliers.

Il est proposé de renouveler la convention « Refuge LPO » pour une durée de 5 ans pour la période 2020 à 2024, avec une date d'échéance de la convention au 31 décembre 2024.

Dans le cadre de cette convention, la ville versera à la LPO Savoie annuellement une somme de 1 500 €, au cours du 1er trimestre de chaque année couvert par la convention, soit un total de 7 500 € sur 5 ans.

Le périmètre des refuges LPO retenu pour la convention 2020-2024 est le suivant :

Nom	Adresse	Parcelle(s)		
		N° Section	N° cadastre	Surf. (m ²)
Maison Forestière	Rue du Général Dunoyer	AN	66	975
Parcours santé du nant Bruyant	Clos de la Servanière	AL	17, 18, 19, 20	18764
		AK	534(p)	
		AX	9303	
Butte Panloup	Avenue Charles Albert	AN	391	7536
Parc Henry Dunant	Rue du Docteur Blain	AL	368,497	8013
		AM	462, 465, 485	
Butte de l'église Saint Jean	Montée St Jean	AM	136, 139, 266 329, 594, 643	18570
Bois d'Eugène	Chemin de la Curtine d'en bas	AW	24	7001

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve le renouvellement de la convention « Refuge LPO » pour la période 2020-2024,**
- * **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce dossier.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD

The signature block contains the official seal of the Municipality of La Motte-Servolex, which is circular and features a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE' at the top and 'LA MOTTE-SERVOLEX' at the bottom. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, and below the signature is the printed name 'Luc BERTHOUD'.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLINET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice :	33		
Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-16

Objet : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PERGAUD ET DU GYMNASE COUBERTIN - DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À LA SPL OSER

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Le secteur du bâtiment représente 40 % de la consommation régionale d'énergie primaire et provoque plus de 28 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire régional. Ces impacts ne pouvant être réduits par les seules mesures pour les constructions neuves, la rénovation thermique des bâtiments constitue l'un des chantiers prioritaires. Pour la commune, ces opérations de rénovation constituent une occasion de donner une seconde vie aux bâtiments publics par une approche globale de la rénovation et de la gestion du patrimoine.

Par délibération du 30 mai 2016 la commune, a décidé une prise de participation dans la SPL d'efficacité énergétique - SPL OSER, lui permettant d'en devenir actionnaire. Dès lors, la commune peut conclure un marché sans mise en concurrence avec la SPL d'efficacité énergétique pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa stratégie et de ses projets de rénovation énergétique, sur son propre patrimoine.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

La commune a confié à la SPL d'efficacité énergétique le soin d'établir un audit technique et énergétique de plusieurs bâtiments, l'école Pergaud, la Halle Parpillon et le gymnase Coubertin. A l'issue de ces études, la commune souhaite passer à la phase opérationnelle et engager la rénovation de l'école élémentaire Pergaud et du gymnase Coubertin sous la forme d'un marché public global de performance énergétique, par lequel le titulaire s'engagera sur la performance énergétique des bâtiments rénovés.

Compte tenu de ces éléments, de la spécialisation de la SPL d'efficacité énergétique, la commune demande à cette société de réaliser cette opération en mandat de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'un marché passé sans mise en concurrence par lequel le mandataire (la SPL OSER) agit au nom et pour le compte de la commune pour réaliser l'opération. La commune conserve ses prérogatives de maître d'ouvrage dont notamment la définition du programme de rénovation, le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle, le financement, la décision quant au choix des titulaires des marchés nécessaires à la réalisation de l'opération, la décision de réception des travaux.

Dans ce cadre, la SPL d'efficacité énergétique mettra en œuvre la procédure pour désigner le titulaire du marché public global de performance énergétique, assurera la passation des autres marchés (contrôle technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé...). Le marché public global de performance énergétique d'une durée de 8 années associe les concepteurs, les entreprises et l'exploitant des installations qui concourent à la performance énergétique du bâtiment. La SPL agira au nom et pour le compte de la collectivité en phase conception puis en phase réalisation des travaux. Puis après réception des travaux, la SPL vérifiera l'atteinte des performances énergétiques fixées. Cette mission en phase exploitation a pour but de permettre un suivi précis de l'efficacité énergétique des bâtiments rénovés et d'assurer le respect de l'engagement contractuel du marché global de performance énergétique après rénovation et jusqu'à la fin de ce marché.

Les objectifs de l'opération sont décrits dans l'annexe 2 Programme de l'opération.

Pour réaliser cette opération en mandat de maîtrise d'ouvrage, un marché doit être passé entre la commune et la SPL OSER, marché dont le montant s'établit à 126 825 € H.T. soit 152 190 € TTC, sur l'ensemble de la durée.

Le mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SPL d'efficacité énergétique se décompose en deux phases pour lesquelles les honoraires du mandataire sont les suivants :

- La première pour la phase « contractualisation » et la « conception réalisation » qui conduit à la réception des travaux d'un montant de 98 970,00 € H.T., soit 118 764,00 € TTC,
- La seconde en phase « exploitation » de la réception à la fin du marché public global de performance énergétique, d'un montant de 27 855 € H.T., soit 33 426,00 € TTC sur une durée de 6 ans environ.

L'enveloppe financière toutes dépenses confondues s'établit à 2 888 000 € TTC.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

La commune assurera le financement de l'opération sur la base du budget prévisionnel, en complément des subventions obtenues. La commune versera au mandataire des avances de trésorerie pour permettre à la SPL OSER d'effectuer les paiements aux prestataires et aux entreprises chargées des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et :

- Vu la délibération du 30 mai 2016 du Conseil municipal souscrivant une prise de participation au capital de SPL d'efficacité énergétique et désignant le représentant au sein des instances de la société,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu le code du Commerce,

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 10 décembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve le recours au mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser cette opération,***
- * décide d'inscrire aux budgets de l'année 2020 les montants nécessaires au versement des avances de trésorerie à la SPL OSER, mandataire, et autres dépenses que la commune prendra en charge sur l'opération,***
- * autorise Monsieur le Maire à signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL d'efficacité énergétique,***
- * autorise la sollicitation de toutes subventions nécessaires au financement du projet.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (*arrivé à partir de la délibération n° 4*) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (*arrivé à partir de la délibération n° 3*) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (<i>jusqu'à la délibération n° 2</i>)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (*jusqu'à la délibération n° 3*)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-17

Objet : DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2020 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Christiane BOISSELON

Jusqu'à l'été 2019, en vertu d'un arrêté préfectoral du 14 décembre 2006, les établissements de vente de véhicules automobiles neufs et d'occasion du département de la Savoie ne pouvaient bénéficier d'aucune ouverture le dimanche.

Par arrêté en date du 14 mai 2019, le préfet de la Savoie a levé cette interdiction d'ouverture dominicale des commerces automobiles.

Dans ce cadre, plusieurs établissements de vente de véhicules automobiles situés à La Motte-Servolex sollicitent l'autorisation du Maire pour bénéficier en 2020 des dérogations au repos dominical prévues par le Code du Travail.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Dans la limite de cinq ouvertures par année et par commerce, la décision relève du Maire après avis du Conseil municipal, en vertu de l'article L3132-26 du code du travail.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur les demandes présentées :

Jean LAIN Autosport : 19 janvier ; 15 mars ; 14 juin ; 11 octobre ; 29 novembre.
Jean LAIN Automobiles : 19 janvier ; 15 mars ; 14 juin ; 11 octobre ; 29 novembre.
Jean LAIN Entreprises : 19 janvier ; 15 mars ; 14 juin ; 11 octobre ; 29 novembre.

Jean LAIN Korean : 19 janvier ; 15 mars ; 14 juin ; 13 septembre ; 11 octobre.
Jean LAIN Nippon : 19 janvier ; 15 mars ; 14 juin ; 13 septembre ; 11 octobre.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

**** émet un avis favorable aux demandes de dérogations au repos dominical telles qu'indiquées dans la présente délibération pour l'année 2020.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELON - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-18

Objet : AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller Municipal

Le 1er janvier 2017, le Centre de Gestion de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe avec le groupement conjoint Sofaxis/CNP Assurances, à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie.

Par délibération du 8 novembre 2016, la Collectivité a adhéré au contrat groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à signer avec le CDG73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au CDG73 en contrepartie de ce service.

La convention a été signée le 17 novembre 2016.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil d'administration du CDG73 a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service. Le taux de cette dernière passera ainsi à 0,50 % du montant total des primes d'assurances dues au titre de l'exercice 2020 (au lieu de 1%) pour les collectivités de 50 agents CNRACL et plus.

A ce jour, la collectivité assure 99 agents CNRACL.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le CDG73, qui fixe la contribution financière annuelle à 0,50 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice, à verser au CDG73 au titre de l'année 2020.**
- * autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité avec le CDG73.**

Projet avenant annexé

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 Décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 11 Décembre 2019.
Compte rendu affiché le 19 Décembre 2019

Le dix-sept décembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET - BOISSELOU - M. GAGET - Mme WILLIGENS - MM. GRILLAUD - BOLLON - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. FOLLIET - SANDRAZ - Mmes JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - HELIES (arrivé à partir de la délibération n° 4) - LAIGNEL - Mlle PIQUET - MM. CHARVIN (arrivé à partir de la délibération n° 3) - Mme PAYSAN - M. VALENTINO - Mme RODRIGUEZ

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
Mme BUNOZ	à	Mme VUILLERMET
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n° 2)
Mme IANNUZZI	à	M. MITHIEUX
M. LEFEBVRE	à	M. GAGET
Mme STINTZY	à	M. BOLLON
M. VINCENT	à	Mme ROUTIN
M. HOCHARD	à	M. VALENTINO
M. PENDOLA	à	Mme RODRIGUEZ

Absent : M. HELIES (jusqu'à la délibération n° 3)

Secrétaire de séance élue : Mme VERNAZ

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	23	24	25
Représentés :	9	8	8
Absent :	1	1	0

N° 2019-12-19

Objet : RECENSEMENT 2020 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller Municipal

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, définit les grands principes de la réforme du recensement et fixe les règles de base applicables à son organisation.

La ville, dans le cadre de sa mission de préparation et de réalisation de l'enquête de recensement :

- inscrit la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année de recensement (2 185 € pour 2020),
- recrute et rémunère les agents recenseurs,
- désigne par arrêté du Maire toute personne concourant au recensement.

Dans ce cadre, la ville est appelée à recruter deux agents vacataires pour exercer la fonction d'agent recenseur.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations

Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le recrutement de ces deux agents et de déterminer leur rémunération.

Il est donc proposé :

- de procéder au recrutement de deux agents vacataires pour assurer l'enquête de recensement pour la période du 6 janvier 2020 au 25 février 2020,
- de fixer leur rémunération, ainsi qu'il suit :

en fonction du nombre d'imprimés recueillis :

* Feuille de logement	1,60 €
* Bulletin individuel	1,15 €
* Dossier d'adresse collective	1 €
* Fiche de logement non enquêtée	1 €
* Fiche d'adresse non enquêtée	1 €

* par séance de formation 35 €

* les frais de déplacement seront réglés en fonction du taux des indemnités forfaitaires de déplacement prévues aux articles 9 et 36 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.

Ce projet a été soumis à la Commission des Finances du 9 décembre 2019.

En conséquence il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents vacataires et à les rémunérer dans les conditions définies ci-dessus.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD